

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Madame et messieurs : M. Guillaume Morin, Mme Julie Poirier (à distance), Mme Isabelle Bérubé, M. Francis Albert, M. Yvan Côté et M. Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, M. Louis-Charles Moreau, assiste également à la réunion.

La séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité.

RS-184-1225 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu à l'unanimité

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- Avis de motion 369-2025 décrétant de nouveaux tarifs pour les matières résiduelles sur le territoire de Packington

et dont la copie est annexée aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Les bons coups du mois

M. le maire prend le temps de mentionner les bons coups survenus depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal.

Deux jours après la séance ordinaire du 17 novembre, la municipalité de Packington a souligné la *Grande semaine des tout-petits* en invitant les amis de la maternelle de l'École Beaucourt, accompagnés de leur enseignante Marie-Lou Rousseau-Sirois et de sa stagiaire Mme Marilie Côté, ainsi que les amis de la garderie de Mme Kristina Dumont-Caron, à hisser le drapeau à l'entrée du village. M. Louis-Charles Moreau et M. Jules Soucy étaient présents à l'événement.

Le samedi 29 novembre s'est tenue la première édition du Gala de Noël des entreprises et organismes de Packington. L'événement a été rendu possible grâce à l'implication de plusieurs bénévoles, dont M. Jules Soucy, M. Louis-Charles Moreau, Mme Mireille Thériault, M. Sébastien Thériault ainsi que M. Romain Bourgault. Cette première édition a été un véritable succès. Le maire tient à remercier les élèves finissants de l'École secondaire de Dégelis pour le service aux tables, les parents de l'OPP de l'École Beaucourt pour le service de bar et ainsi que Mme Marie-France et M. Sébastien de l'Épicerie des 4 Sous pour l'excellent repas servi lors de la soirée

RS-185-1225 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2025

Les conseillers ont reçu le procès-verbal du mois de novembre à l'avance par courriel et déclarent l'avoir tous lu. Tout est conforme aux discussions tenues et aux résolutions adoptées.

Il est proposé par M. Yvan Côté
et résolu à l'unanimité

que le procès-verbal du 17 novembre 2025 dernier soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

M. Louis-Charles Moreau, directeur général, informe les membres du conseil que la conciliation bancaire démontre un solde au 30 novembre 2025 de 127 972.80 \$ au compte courant et de 79 763.92 \$ au fonds de roulement.

RS-186-1225

Approbation des comptes

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à l'unanimité

d'approuver les comptes ci-dessous décrits.

NOM		DU 01-11-2025 AU 31-11-2025	SOLDE
ADEE50 ADE EVENEMENTS	KIT DE VAISSELLE SOUPER DE NOEL		572.58 \$
SURPLUS G. RIOUX	FOURNITURES DE GARAGE		29.95 \$
AVANTIS CORPORATION	COMPLEXE, PATINOIR, GARAGE ET BUREAU		127.13 \$
BUREAU PUBLICITE DROIT TEMISCOUATA	AVIS DE MUTATION		30.00 \$
CENTRE D'ARCHIVES DU TEMISCOUATA	TRAITEMENT DES ARCHIVES FACTURE FINAL		1 377.20 \$
CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT DE CHARLEBOURG	FORMATION CAMION CHASSE NEIGE CARL DUMONT		2 511.17 \$
CLERCE DE FERMERIES DE PACKINGTON	SACS NOUVEAUX ARRIVANTS ET NOUVEAUX NÉES		240.00 \$
CHOQUETTE CKS	VENTILATEUR FOUR COMPLEXE		1 023.97 \$
CLERMONT DENIS	FRAIS DE GESTION CAMPING 2025 ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS		6 000.00 \$
GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	CHEMIN DU DÉTOUR ET CHEMIN DES ÉRABLES		113 844.45 \$
COOP. SERV. PETROLIERS	ESSENCE SERVICE TECHNIQUE (JUILLET A NOVEMBRE)		2 476.02 \$
CENTRE REGIONAL DE SERVICES	FOURNITURES BIBLIOTHÈQUE		12.42 \$
EPICERIE DES 4 SOUS ENR	SERVICE TECHNIQUE ET ÉLECTION		123.87 \$
EXCAVATION TANGUAY	ENTRETIEN CHEMINS		689.59 \$
FERME BEAUREGARD	VIRÉE AUTOBUS SCOLAIRE 2025		50.00 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	WESTERN 2013		1 391.14 \$
HAUTE-VITESSE TEMISCOUATA INC.	INTERNET/TELÉPHONE CAMPING, STATION DE LAVAGE, CASERNE, GARAGE		183.96 \$
HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC, AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE, COMPLEXE		1 004.75 \$
IMPRIMERIE EXCEL INC. (EXCEL PROMO +)	BANDROLE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE		293.19 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	SERVICE INCENDIE		67.01 \$
MEDIMAGE INC.	SERVICE INCENDIE		235.15 \$
MINISTÈRE DU REVENU QUEBEC	DAS OCTOBRE		13 942.63 \$
SAMUEL MOREAU	CONTE 100E		325.00 \$
PETERBILT ATLANTIC	INSPECTION ANNUELLE CAMIONS SERVICE INCENDIE		767.79 \$
PETITE CAISSE	JOURNÉE DES TOUT-PETITS, TIMBRES, BALISES		218.92 \$
PETROLES JACQUES LAROCHELLE INC	DIESEL SERVICE TECHNIQUE		4 377.49 \$
PIECES TEMIS	SERVICE TECHNIQUE, PATINOIRE		592.07 \$
PLACE DU TRAVAILLEUR ENR	SERVICE TECHNIQUE		18.40 \$
PROPANE SELECT	LOCATION ANNUELLE		372.52 \$
PUROLATOR	SERVICE TECHNIQUE		12.88 \$
SOCIETE ASS. AUTO QUEBEC	IMMATRICULATION SOUFFLEUR		300.11 \$
RAY RÉFRIGERATION INC.	COMPLEXE		662.84 \$
RECEVEUR GENERAL CANADA	DAS OCTOBRE 2025		4 943.26 \$
REGIE DES DECHETS TEMISCOUATA	QUOTE PART MENSUEL ET VIDANGE SEPTIQUE 2E TOURNÉE		11 968.58 \$
ROBERT BOILEAU INC	SURFACEUSE		2 638.82 \$
SERVITECH INC	CALCUL MÉDIANNES		656.98 \$
SIMETECH ENVIRONNEMENT INC	NETTOYAGE PONCEAUX ET VIDANGE TOILETTE CHIMIQUE FESTIVAL		5 521.91 \$
BUROPRO CITATION INC	COPIES KONICA		127.03 \$
SYNDICAT EMPLOYES MUNICIPAUX	COTISATION OCTOBRE 2025		335.73 \$
VILLE DE DEGELIS	PROJET ROUTE DE PACKINGTON, ACTUEL CONSEIL		4 208.09 \$
VILLE TEMISCOUATA-SUR-LE-LAC	SERVICE INCENDIE		22.53 \$
VISA AFFAIRES DESJARDINS	GALA DE LA DÉCOUVERTE, FOURNITURES DE BUREAU, SERVICE TECHNIQUE, BILLARD		1 639.53 \$
DICKNER	SORTIES SERVICE INCENDIE		1 272.24 \$
GLAZER BRYAN	PANEAUX DE SIGNALISATION		425.14
SERVITECH	FORMATION POMPIER 1 RÉUSSI		1 350.00
THÉRIAULT MIREILLE	TENU A JOUR DÉCEMBRE 2025		5 173.62
THÉRIAULT SÉBASTIEN	SOUPER GALA NOËL ENTREPRISES ORGANISMES		323.77
** TOTAUX **	SOUPER GALA NOËL ENTREPRISES ORGANISMES		311.92
			194 793.35 \$
48 FOURNISSEURS			

Adoptée à l'unanimité.

RS-187-1225

Encadrement éolien

M. le maire prend la parole afin de donner un retour à la population concernant l'encadrement éolien. Avec l'arrivée des nouveaux membres du conseil, certaines discussions ont eu lieu à ce sujet. Il rappelle qu'un conflit d'intérêts avait été soulevé lors de la dernière séance ordinaire par certains citoyens. Il fait notamment la distinction entre l'apparence de conflit d'intérêts et le conflit d'intérêts réel. Il mentionne que M. Louis-Charles Moreau a effectué des vérifications auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation ainsi qu'àuprès d'avocats, et que chacun des membres du conseil a également fait ses propres vérifications personnelles. À la suite de toutes ces démarches, la Municipalité de Packington souhaite agir de la manière la plus transparente et la plus crédible possible.

M. le maire invite ensuite les conseillers à prendre la parole.

M. Guillaume Morin mentionne qu'il s'est retiré de toutes les discussions et décisions en lien avec les éoliennes depuis septembre 2025, et qu'il maintient cette position.

M. Francis Albert explique qu'avant de finaliser sa candidature à l'élection, il avait informé le président des élections qu'il avait signé une entente auprès de l'entreprise EDF pour certains de ses lots et qu'il ne l'a jamais caché à personne. En raison de cette situation, il ne peut prendre position sur le dossier des éoliennes. Il précise avoir mené une campagne sans aborder la question des éoliennes, souhaitant plutôt présenter ses idées pour la municipalité. Après tout cela, la population de Packington a tout de même choisi de lui accorder sa confiance en votant pour lui.

M. Jérôme Dubé a rédigé un message, lequel a été reçu par courriel par M. Louis-Charles Moreau et il en fait ensuite la lecture durant la séance ordinaire.

Voici le texte reçu par M. Jérôme Dubé :

Déclaration de conflit d'intérêts de Jérôme Dubé

En tant que conseiller municipal de la municipalité de Packington, j'informe les citoyennes et citoyens que je me retire de toute discussion, délibération et décision concernant le projet du développement éolien sur le territoire de la municipalité de Packington.

Ce retrait repose sur les règles d'éthique et de déontologie applicables aux élues et élus municipaux, qui exigent qu'un élu évalue si des membres de sa famille sont concernés par une décision et, s'il craint de ne pas être impartial ou que sa décision puisse être perçue comme partielle, qu'il déclare le conflit d'intérêts.

L'intérêt en cause est un intérêt indirect, c'est-à-dire un intérêt qui concerne une personne avec laquelle j'entretiens des liens privilégiés, plus particulièrement des membres de ma famille immédiate ou des proches ayant avec moi une relation d'affaires ou personnelle significative.

Ainsi, conformément aux bonnes pratiques en cas de conflit d'intérêts, je déclare donc formellement mon intérêt, je me retire de la salle lors des délibérations et des votes sur ce sujet, et je m'abstiens de toute tentative d'influencer le traitement du dossier par d'autres membres du conseil.

Pour conclure, les règles minimales du code d'éthique d'une municipalité interdisent à tout membre du conseil d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne, ou de se prévaloir de sa fonction pour influencer une décision en ce sens; c'est précisément pour respecter ces obligations que je me retire du dossier du projet éolien.

Mme Julie Poirier mentionne qu'elle a rédigé une lettre qu'elle transmettra par courriel à M. Louis-Charles Moreau. Elle précise qu'elle ne fera pas la lecture de cette lettre durant la séance ordinaire. Elle fait toutefois un court résumé de son contenu, indiquant qu'elle se retire de toutes les discussions concernant le développement éolien en raison de liens financiers et/ou familiaux avec des parties prenantes impliquées dans ces projets.

Voici la lettre reçus de Mme Julie Poirier par courriel de la municipalité :

Julie Poirier
919 8^e et 9^e rang sud,
Packington, Qc
G0L1Z0

Lundi, 1 décembre 2025

À l'attention du Conseil municipal et de la population de Packington

Objet : Retrait des discussions en raison d'un conflit d'intérêt ou d'une apparence de conflit d'intérêt

Madame, Monsieur,

Conformément au **Code d'éthique et de déontologie du gouvernement du Québec**, qui impose notamment :

- **L'obligation d'éviter toute situation où l'intérêt personnel pourrait influencer l'exercice des fonctions ;**
- **La prévention des conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels ;**

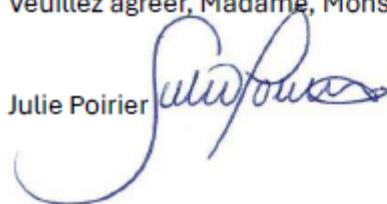
je vous informe qu'il existe, dans le cadre des discussions relatives aux développements d'éoliens, un **conflit d'intérêt ou une apparence de conflit d'intérêt** me concernant. Ce conflit découle de liens financiers et/ou familiaux avec des parties prenantes impliquées dans ces projets.

Afin de respecter les principes d'intégrité, de transparence et d'impartialité, je considère qu'il est de mon devoir de me retirer des délibérations et des décisions concernant ce dossier. Cette démarche vise à préserver la crédibilité du processus décisionnel et à éviter toute perception pouvant compromettre la confiance du public.

Je vous remercie de bien vouloir prendre note de mon retrait pour ce sujet spécifique. Je demeure disponible pour toute clarification ou pour contribuer à d'autres dossiers ne présentant pas de conflit.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Julie Poirier



M. Yvan Côté mentionne qu'il n'a, à sa connaissance, aucun conflit d'intérêts. Malgré tout, il est prêt à suivre la décision des autres membres du conseil.

Mme Isabelle Bérubé précise qu'elle a effectué ses propres démarches et qu'elle entretient des liens éloignés avec M. Francis Albert. Malgré cette situation, elle se considère en mesure de prendre position, mais note que le conseil se trouve en minorité sur le dossier.

M. Jules Soucy fait part qu'il possède deux lots privés, mais qu'ils ne se trouvent pas dans la zone visée par le projet éolien.

Après que chacun des membres a clarifié sa position, M. Jules Soucy mentionne qu'il y a actuellement quatre élus municipaux sur sept en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Il ajoute qu'il n'aura pas d'autre choix que de présenter une résolution afin de mandater la MRC du Témiscouata pour représenter la municipalité de Packington dans le dossier de l'encadrement éolien. Voici la résolution :

QUE la Municipalité est sollicitée par certaines compagnies œuvrant dans le développement éolien;

ATTENDU QUE, dans l'éventualité où l'un des projets retenus touche plusieurs membres du conseil, empêchant ainsi l'obtention du quorum;

ATTENDU QUE les élus(es) doivent déclarer leurs intérêts tel que le stipulent les articles 5.2.3.1, 5.2.3.2 et 5.2.3.3, conformément au règlement 331-2022 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux;

ATTENDU QUE les élus(es) doivent respecter les articles 5.2.4 portant sur la réception ou la sollicitation d'avantages;

ATTENDU QUE le conseil désire éviter tout conflit d'intérêts futur ainsi que toute apparence de conflit d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvan Côté

et résolu à la majorité

QUE la Municipalité réfère toute question soumise à son conseil municipal en lien avec le dossier portant sur le développement éolien au conseil de la MRC de Témiscouata, lequel est investi, pour l'étude et la décision de cette question, des mêmes droits et priviléges et est soumis aux mêmes obligations que le conseil local, tel que le stipule l'article 163 du Code municipal du Québec.

QUE cette résolution délégant ce pouvoir à la MRC de Témiscouata demeure exécutoire aussi longtemps que le dossier l'exigera.

Adoptée à majorité

RS-188-1225

Soutien aux producteurs et productrices acéricoles

Mme Luce Morin a remis au bureau municipal, le 24 novembre 2025, une lettre signée par plusieurs entreprises acéricoles locales en lien avec le soutien aux producteurs et productrices acéricoles. M. le maire procède à la lecture de la lettre durant la séance ordinaire.

M. le maire prend ensuite la parole afin d'expliquer le contexte des discussions en cours entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). Il informe également l'assemblée que le Conseil des maires a adopté une résolution visant à appuyer le PPAQ dans ce dossier à unanimité.

M. Francis Albert se retire des discussions et du vote relativement à ce point, en raison de son statut professionnel, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

M. Guillaume Morin précise aux citoyens qu'il est en mesure de participer au vote. Bien qu'il soit propriétaire d'une érablière, celle-ci est située sur des terres privées; le sujet abordé concerne les terres publiques, qu'il ne détient pas. Il n'est donc pas en situation de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent est une région acéricole stratégique et reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC des régions comptent 695 entreprises acéricoles exploitant plus de 10,2 millions d'entailles ;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont produit 47,4 millions de livres de sirop d'érable en 2025, d'une valeur de 157 millions de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE cette production représente plus de 20 % de l'ensemble de la production acéricole du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue en mai 2025 entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), telle qu'annoncé par la ministre des Forêts, prévoyait l'aménagement de 2 000 hectares de nouvelles érablières en forêt publique au Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF envisage maintenant de limiter ce développement à moins de 1 000 hectares, ce qui entraînerait la perte de quelque 215 000 entailles potentielles ;

CONSIDÉRANT QUE cette réduction compromettrait des investissements estimés à 21,5 millions de dollars et mettrait en péril les projets de nombreuses entreprises acéricoles de la région

M. Francis Albert se retire des discussions en raison de son statut professionnel.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu en majorité

QUE le conseil de la municipalité de Packington appuie les producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts les points suivants :

1. De respecter l'entente initiale conclue avec les PPAQ ;
2. D'accorder à la région du Bas-Saint-Laurent l'intégralité des 2 000 hectares de potentiel acéricole à moyen terme (PAMT) prévus.

Adoptée à majorité

Lettre à tous les maires – Impact de la nouvelle répartition acéricole sur l'industrie forestière

M. Jules Soucy informe les membres du conseil que la municipalité de Packington a reçu un courriel provenant des représentants de l'industrie de la transformation des feuillus durs (sciage et pâtes et papiers) de la MRC de Témiscouata. Ces derniers souhaitent rencontrer les conseils municipaux afin de présenter leur point de vue et leurs préoccupations concernant le développement acéricole dans la région. M. Jules Soucy fait la lecture de la lettre reçue par courriel

M. Soucy rappelle que cette industrie représente un moteur économique important pour la municipalité de Packington et qu'il est pertinent pour le conseil d'obtenir toute l'information nécessaire afin de bien comprendre les enjeux liés à ce dossier.

À la suite de l'information présentée, chacun des membres du conseil a pris position et a exprimé son intérêt à rencontrer les représentants de l'industrie afin d'obtenir davantage d'explications et de mieux cerner les impacts possibles pour la communauté.

Première période de question

M. Yves Lebel demande où se trouve le drapeau de la municipalité de Packington. M. Louis-Charles Moreau indique qu'il effectuera les vérifications nécessaires.

M. Yves Lebel soulève également un questionnement concernant les honoraires de 6 000 \$ versés à Denis Clermont et demande qu'un comparatif entre les années 2024 et 2025 soit présenté. M. Jules précise qu'il n'a pas l'information pour le moment et que M. Louis-Charles Moreau procédera aux recherches afin de présenter ces données lors de la prochaine séance ordinaire.

M. Yves Lebel revient ensuite sur le dossier de l'éolien et félicite M. Jérôme Dubé pour la clarté et la précision de sa lettre concernant sa déclaration de conflit d'intérêts, mentionnant qu'il s'agit du type de transparence qu'il attend d'un conseil municipal. Il rappelle que, durant son mandat à titre de membre du conseil municipal de 2021 à 2025, il avait demandé la création d'un comité éolien. M. Jules mentionne que, en raison d'un manque de quorum, la décision ne peut aller de l'avant, tout en précisant que le conseil a agi avec loyauté envers la population.

M. Yves Lebel formule ensuite un commentaire à savoir s'il serait suffisant d'avoir quatre conseillers municipaux à Packington plutôt que six, considérant qu'un dossier majeur est en voie d'être transféré à la MRC. M. Jules répond que le taux de participation aux dernières élections municipales était de 71 % et que, lors d'une élection où cinq postes sur six étaient ouverts, il y avait tout de même onze candidats. Il souligne que la vie politique à Packington est

saine et active et qu'il ne voit donc aucune raison de réduire le nombre de conseillers à quatre.

M. Étienne Gendron mentionne qu'il considère la situation actuelle comme une catastrophe démocratique municipale. Il indique que le transfert du pouvoir décisionnel du projet à la MRC facilite l'accélération de celui-ci et que les décisions se retrouvent désormais entre les mains de 18 maires qui ne résident pas à Packington.

M. Jules Soucy répond que cette situation est survenue en raison de conflits d'intérêts ou d'apparences de conflits d'intérêts soulevés lors de plusieurs séances précédentes du conseil. Il précise que, dans de tels cas, des vérifications légales doivent être effectuées. Ces vérifications ont démontré qu'il était impossible d'aller plus loin dans le dossier, faute de quorum.

M. Étienne Gendron pose ensuite deux questions :

1. Quand sera-t-il possible de divulguer le nombre d'éoliennes qui pourraient être installées à Packington?

M. Guillaume précise que, lors des discussions entourant l'éolien lorsqu'il était présent, le nombre d'éoliennes n'a jamais été mentionné.

M. Étienne Gendron ajoute que certains promoteurs, notamment Boralex, auraient communiqué avec la municipalité et qu'il a présenté une carte indiquant une estimation du nombre d'éoliennes.

M. Jules Soucy répond qu'il n'a jamais eu connaissance d'un chiffre exact ni de l'identité des signataires d'éventuelles ententes, celles-ci étant de nature confidentielle. Il précise que Boralex s'est invité à discuter avec la municipalité.

M. Étienne Gendron mentionne que, le mois précédent, il n'y avait aucun projet éolien, ce que M. Jules Soucy confirme, en précisant qu'à ce jour, aucun projet éolien n'est officiellement en cours.

2. Qui sera responsable du dossier à la MRC?

M. Jules Soucy répond que la responsabilité incombera au préfet de la MRC du Témiscouata.

M. Serge Beaulieu pose une question à M. Louis-Charles Moreau concernant une formation sur la conduite de chasse-neige, mentionnant qu'un même compte financier semblerait apparaître à deux reprises.

M. Louis-Charles Moreau répond qu'il s'agit d'un doublon et que la situation sera corrigée.

M. Serge Beaulieu soulève également une question concernant les travaux effectués sur la rue des Érables, afin d'obtenir davantage de détails. M. Louis-Charles Moreau indique que ce sujet sera abordé au point 13 de l'ordre du jour.

M. Philippe Martin demande des précisions sur le fonctionnement des paiements et du financement advenant la réalisation d'un projet éolien à Packington, notamment à savoir si la municipalité aurait à investir des fonds. M. Jules Soucy répond que la municipalité n'aura pas à investir financièrement. Il précise que, le cas échéant, si un projet devait voir le jour et si Hydro-Québec procéderait à un appel d'offres, les modalités dépendraient du fournisseur retenu. Il ajoute que l'utilisation de la forêt publique générera une redevance selon un pourcentage établi. Il mentionne qu'à l'heure actuelle, rien n'est concret et explique les différentes étapes et le cheminement du processus.

M. René Morin mentionne qu'il est très déçu de la situation et demande si tous les dossiers importants seront désormais transférés à la MRC. M. Jules Soucy répond que chaque dossier sera traité en fonction des règlements en vigueur et de la situation propre à chaque projet. Il précise que, dans le contexte de l'encadrement éolien, le conseil municipal de Packington n'était plus en mesure de poursuivre le processus, tel que mentionné précédemment.

Mme Tina Daudelin demande si le projet de règlement en cours à Packington sera transféré à la MRC.

M. Jules Soucy confirme que le projet de règlement ainsi que l'ensemble des documents seront transférés à la MRC, qui poursuivra le processus à partir de cette étape. Il précise que, lors des séances tenues par la MRC, un projet pourra être soumis à une consultation publique, permettant ainsi aux citoyens de se prononcer.

Mme Tina Daudelin formule ensuite une demande formelle auprès du maire afin d'obtenir son appui pour représenter l'ensemble des citoyens de Packington. M. Jules Soucy s'engage à transmettre cette demande au préfet.

Mme Daudelin précise que cet appui devrait inclure la diversité des préoccupations ainsi que les différentes réalités des terres concernées. Il a mentionné que la MRC ouvre la porte à la participation citoyenne.

M. Yves Lebel suggère que, si un groupe de citoyens se mobilise, il serait possible d'inviter des élus n'étant pas en situation de conflit d'intérêts, soit un ou deux conseillers, afin de représenter les citoyens. M. Jules Soucy indique qu'il discutera de cette possibilité avec le préfet.

M. Étienne Gendron souhaite divulgues rapidement que, selon les informations dont il dispose, environ 20 éoliennes seraient prévues pour le territoire de Packington. Il ajoute que, compte tenu de la configuration du territoire, l'échéancier pourrait être avancé à 2026 plutôt qu'en 2027.

M. Jules Soucy répond qu'il s'informera à ce sujet et mentionne que, selon certaines situations observées ailleurs, notamment à Cacouna, une réalisation en 2026 pourrait être possible, bien que cela reste à confirmer.

M. Étienne Gendron pose ensuite une question concernant le seuil d'acceptabilité sociale requis pour la municipalité de Packington (20 %, 40 %, 80 %, etc.). M. Jules Soucy confirme que cette question sera abordée lors de la prochaine séance de travail.

Questions via la page Facebook :

- M. Daniel Boulanger demande si M. le maire s'engage-t-il formellement à demander au conseil des maires de créer un comité consultatif incluant les citoyens de Packington pour travailler sur le dossier des éoliennes ?
M. Jules Soucy répond que non et qu'il transmettra le dossier au préfet.
- Mme Anne Boulanger demande si le projet éolien avance, des montants devront-ils être investis indirectement par le truchement d'une société en commandite ? M. Jules Soucy mentionne que non. Le dossier est référé à la MRC et les discussions se poursuivront là-bas
- M. Daniel Boulanger demande que même si le dossier est transféré à la MRC, est-ce que les élus sans conflits d'intérêt ont pris connaissance de l'étude publiée par IRIS le 26 novembre dernier sur l'énergie éolienne du Québec ?
M. Jules Soucy indique qu'il a lu le document.
- Mme Wendy Lavoie-Mercier se questionne sur un possible manquement de la municipalité lors des élections concernant des candidats en situation de conflit d'intérêts. Elle demande si une enquête a été sollicitée auprès d'Élections Québec.
M. Jules Soucy répond que non, les candidats avaient le droit de se présenter et ont mérité leur place dans le Conseil municipal suite aux votes des citoyens.

Fin de la première période de questions.

RS-189-1225

Date des séances du conseil en 2026

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Packington doit adopter, lors de sa séance de décembre, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 ;

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à unanimité

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

Les dates pour les séances du conseil 2026

DATES	HEURE	DATES	HEURE
12 janvier 2026	19 h 30	6 juillet 2026	19 h 30
2 février 2026	19 h 30	19 août 2026	19 h 30
11 mars 2026	19 h 30	9 septembre 2026	19 h 30
8 avril 2026	19 h 30	5 octobre 2026	19 h 30
4 mai 2026	19 h 30	2 novembre 2026	19 h 30
1 juin 2026	19 h 30	7 décembre 2026	19 h 30

Les séances ordinaires publiques se tiendront au Complexe des Générations au 115, rue Soucy à Packington.

Adoptée à l'unanimité

RS-190-1225

Paiement soutien secrétariat pour la direction des pompiers de la caserne 31

M. Jules Soucy prend le temps de remettre en contexte le sujet. En 2025, un soutien administratif était demandé par le directeur des pompiers, M. Serge Albert. À la suite de cette demande, l'ancien conseil avait convenu d'allouer un montant de 1500\$ à un responsable afin d'appuyer les tâches administratives pour l'année 2025.

Mme Isabelle Bérubé se retire des discussions en raison de son statut professionnel.

M. Louis-Charles Moreau demande au conseil si ce soutien sera maintenu pour les années à venir.

En conséquence,

Il est proposé par M. Guillaume Morin
et résolu en majorité

que le conseil autorise le paiement de 1 500 \$ pour l'année 2025 au responsable du secrétariat, afin d'appuyer les tâches administratives du directeur des pompiers.

que le montant du soutien financier pour les années futures sera évalué chaque année par le directeur des pompiers.

que dans les prochains jours, le directeur général discutera avec le directeur des pompiers afin de déterminer les besoins administratifs futurs.

Adoptée à majorité

RS-191-1225

Rapport des travaux sur la rue des Érables

Le directeur général, M. Louis-Charles Moreau, informe les membres du conseil du rapport des coûts des travaux sur la rue des Érables :

Le coût total pour l'asphalte sur la rue des Érables est de 102 900,01 \$

En conséquence,

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à unanimité

que le Conseil municipal de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité

Le directeur général, M. Louis-Charles Moreau, informe les membres du conseil des dépenses des élections municipales 2025 :

Les dépenses totales pour les élections municipales de 2025 s'élèvent à 11 333,52\$. Il faut donc prévoir une dépense annuelle de 2 833,38\$ pour les quatre prochaines années. De plus, sur le montant total de 11 333,52 \$, une partie sera remboursée par la MRC de Témiscouata, en raison des coûts liés à l'élection du préfet.

En conséquence,

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à l'unanimité

que le Conseil municipal de Packington a pris connaissance du rapport.

Adoptée à l'unanimité

À une séance des membres du conseil municipal de la municipalité de Packington tenue le 1er décembre 2025, sous la présidence de son honneur le maire, M. Jules Soucy, la résolution suivante a été adoptée :

ATTENDU que la municipalité de Packington reconnaît l'importance du bureau de poste comme service essentiel pour sa communauté;

ATTENDU que la municipalité de Packington souhaite préserver ses services postaux pour tous les citoyens, notamment par l'entremise du comptoir postal de la municipalité de Packington;

ATTENDU que la municipalité de Packington est inquiète à la possibilité de perdre ce service de proximité pour ses citoyens;

ATTENDU que la municipalité de Packington refuse tout ajout de boîtes postales communautaires de livraison de courrier ou de colis sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Packington décide de ce qui suit :

La municipalité de Packington demande à la Société canadienne des postes de considérer son opposition à la fermeture du bureau de poste, de maintenir les services à leur niveau actuel, de n'ajouter aucune boîte postale communautaire sur son territoire et de collaborer aux solutions en toute transparence.

M. le maire Jules Soucy et M. Louis-Charles Moreau, directeur général, sont autorisés à travailler en partenariat avec les représentants de Postes Canada pour l'avenir du bureau de poste de la municipalité de Packington et à impliquer les divers intervenants, tels que les ministres, députés ou ombudsmans, susceptibles d'aider au maintien de ce service.

Adoptée à l'unanimité

RS-194-1225

Soutien financier pour la Commission des loisirs

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'acquitter d'un montant de 3 000 \$ pour les services de patinoire fournis par M. Camilien Caron pour l'année 2024-2025;

ATTENDU QUE ce montant doit être transféré à la Commission des loisirs, laquelle est responsable de l'embauche de l'employé affecté à ces services;

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil municipal autorise le transfert de la somme de 3 000 \$ à la Commission des loisirs afin de couvrir les coûts liés aux services de patinoire pour l'année 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

Affichage des commanditaires au Complexe des Générations

M. Louis-Charles Moreau prend la parole concernant l'affichage des commanditaires. Il rappelle qu'une question a été posée par M. Patrick Michaud le 7 novembre dernier, sous une publication de la Municipalité de Packington au sujet du projet pilote de la salle de billard. La question était la suivante :

« Est-ce que vous allez mettre une affiche pour les commanditaires de ce projet d'achat de ces tables, s'il vous plaît? »

À la suite de ce commentaire, les conseillers ainsi que le maire reconnaissent l'importance d'afficher les commanditaires. Il est également mentionné qu'il serait pertinent de procéder de la même façon pour le projet d'agrandissement du Complexe des Générations.

Les membres du conseil discuteront prochainement de la manière appropriée d'afficher les commanditaires.

RS-195-1225

Remaniement de l'exécutif du Service de sécurité incendie

M. le maire Jules Soucy prend la parole afin de mentionner qu'il y aura un changement à la direction de la caserne 31. Au mois d'octobre, la municipalité de Packington a reçu une lettre concernant le remaniement de l'exécutif du Service de sécurité incendie. M. Jules Soucy fait la lecture de cette lettre, dont voici le contenu :

Lundi, 20 octobre 2025

Municipalité de Packington
112, rue des Érables
Packington, QC
G0L 1Z0

Objet : Remaniement de l'exécutif du Service de sécurité incendie

À l'attention de M. Soucy et des membres du conseil municipal,

À la suite du souhait de M. Serge Albert de ne plus occuper le rôle de directeur incendie de la caserne 31, les pompiers faisant parti de l'exécutif se sont réunis afin de discuter des différentes possibilités.

Nous tenons donc à vous informer que M. Jérémie Albert occupera la fonction de directeur incendie. De plus, M. Yvon Labrie sera directeur-adjoint. M. Bobby Albert occupera le poste de capitaine. Finalement, M. Serge Albert agira comme lieutenant au côté de M. René-Claude Ouellet. Les changements seront effectifs dès que le conseil municipal aura donné son approbation et que les pompiers seront avisés lors d'une prochaine rencontre.

Nous souhaitons également vous aviser que Mme Isabelle Bérubé continuera d'agir en tant que secrétaire du service de sécurité incendie. Soyez assurés que malgré ces changements, l'ensemble des pompiers de la caserne 31 continuera de veiller de leur mieux à la sécurité des citoyens de Packington.

Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien.

Les membres de l'exécutif SSI caserne 31

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Albert a informé la Municipalité de son souhait de ne plus occuper le poste de directeur incendie de la caserne 31 ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers membres de l'exécutif de la caserne 31 se sont réunis afin d'évaluer les différentes possibilités en lien avec la réorganisation des fonctions au sein du service ;

CONSIDÉRANT QUE l'exécutif recommande à la Municipalité la nomination de nouvelles personnes aux postes de direction et d'encadrement ;

Il est proposé par M. Yvan Côté
et résolu à l'unanimité

Que M. Jérémie Albert soit nommé directeur incendie de la caserne 31 et que M. Yvon Labrie soit nommé directeur-adjoint du service;

Que M. Bobby Albert soit nommé capitaine et que M. Serge Albert agisse dorénavant à titre de lieutenant, conjointement avec M. René-Claude Ouellet;

Que Mme Isabelle Bérubé poursuive son rôle de secrétaire du service de sécurité incendie.

Que l'ensemble de ces changements entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution et qu'ils soient communiqués officiellement aux pompiers lors de la prochaine rencontre interne;

Adoptée à l'unanimité

Retour sur la démolition de la maison de Mme Véronique Lévesque et M. Steven Thériault par le ministère

M. le maire prend la parole pour informer la population que la municipalité de Packington a reçu un courriel du ministère de la Culture et des Communications concernant une demande d'autorisation de démolition pour la maison de M. Steven Thériault et Mme Véronique Lévesque domiciliés au 638, route du Lac-Jerry.

Précédemment, les membres du conseil municipal avaient approuvé cette démolition par résolution, mais il restait à obtenir l'accord officiel du Ministère, étant donné que la maison a été construite en 1939 et pourrait donc être considérée comme patrimoine. M. Jules Soucy n'a pas lu le document dans son intégralité, mais a pris connaissance du résumé final, qui indique que le ministère de la Culture et des Communications autorise l'émission du permis de démolition.

RS-196-1225

Assurances 2026

Il est proposé par M. Jérôme Dubé
et résolu à l'unanimité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le renouvellement de la police d'assurance pour l'année 2026 au montant de 40,512.03 \$

M. Guillaume Morin mentionne qu'en lien avec l'évaluation des assurances 2027, il serait pertinent d'obtenir un avis externe afin de valider que les montants indiqués reflètent réellement la valeur du marché actuel.

M. Yvan Côté confirme qu'il serait effectivement souhaitable de solliciter une expertise externe pour procéder à cette vérification.

Adoptée à l'unanimité

RS-197-1225

Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Packington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Packington prévoit la formation de 1 pompiers pour le programme Pompier I, 1 pompiers au programme Officier non urbain, et 2 pompiers au programme Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année

pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu à l'unanimité

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-198-1225

Présentation du Projet - RG-368-2025 Rémunération des membres du conseil

Il est proposé par Mme Isabelle Bérubé
et résolu à l'unanimité

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington présente le projet de règlement 368-2025 sur la rémunération des membres du conseil ci-dessous décrit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



Projet de Règlement numéro : 368-2025

Projet de règlement amendant le règlement 293-2018 et décrétant de nouvelles dispositions concernant la rémunération des élus

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil;

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire fixer la rémunération des membres du conseil tel que prévu dans le projet de loi 122;

Considérant que le Conseil doit adopter un projet de règlement avant son adoption conformément au projet de loi 122;

Considérant qu'avis de motion a été donné à la séance du 17 novembre 2025;

En conséquence, le Conseil décrète ce qui suit à savoir :

Article 1 : Titre

Le présent règlement portera le titre ‘Projet de règlement amendant le règlement 293-2018 et décrétant de nouvelles dispositions concernant la rémunération des élus.’

Article 2 : Terminologie

2.1 Rémunération de base signifie : un traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

2.2 Rémunération additionnelle signifie : un traitement salarial supplémentaire offert au maire ou à un ou plusieurs conseillers lorsque ceux-ci occupent des charges et posent des gestes définis dans le présent règlement.

2.3 Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

Article 4 : Rémunération du maire

Pour l'exercice financier 2026, la rémunération de base pour le maire est fixée à 9,575,11 \$ représentant une augmentation de 2.5% par rapport à 2025.

Article 5 : Rémunération des conseillers

La rémunération de base de chacun des conseillers correspondant au tiers de celle du maire.

Article 6 : Indexation de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses du maire

Pour l'année 2027 et suivant, le montant mentionné ci-dessus sera indexé à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à une résolution à être adoptée par le conseil municipal conformément à l'augmentation accordée à l'ensemble des employés de la municipalité.

Article 7 : Calcul de la rémunération et calendrier des versements

La rémunération selon les articles 4 et 5 sera versée à chacun des membres du conseil sur une base mensuelle, c'est-à-dire à la dernière paie de chaque mois.

Article 8 : Allocation de dépenses

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 4 pour le maire et l'article 5 pour chacun des conseillers.

Article 9 : Rémunération additionnelle maire suppléant

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent de la municipalité pour plus de trente (30) jours consécutifs. L'allocation sera versée à compter de la trente-et-unième (31^e) journée d'absence jusqu'au retour du maire dans la municipalité.

Cette rémunération sera égale à 75% de la rémunération de base du maire comptabilisée sur une base journalière. Cette allocation s'ajoute à la rémunération de base du conseiller qui occupe la fonction de maire suppléant.

Article 10 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

Les nouveaux tarifs camping municipal 2026

M. Louis-Charles Moreau présente la nouvelle tarification 2026 pour le camping. À la suite de divers questionnements des conseillers concernant la vidange des roulettes, il est convenu que la nouvelle tarification du camping pour 2026 sera discutée lors de la prochaine séance de travail. Elle sera ensuite présentée à une séance ordinaire du conseil.

CONSIDÉRANT QUE le Programme Réno-Région (PRR) vise à soutenir les propriétaires à revenu faible ou modeste dans la réalisation de travaux essentiels pour corriger des défectuosités majeures de leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour le Programme RénoRégion est particulièrement élevée sur le territoire du Témiscouata, où un grand nombre de résidences nécessitent des travaux essentiels ;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire actuellement attribuée ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des citoyens et entraîne des listes d'attente importantes, soit 122 demandes à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de modalités plus souples et adaptées à la réalité des milieux ruraux est essentiel pour assurer l'efficacité et l'équité du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Francis Albert
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Packington demande une augmentation significative de l'enveloppe financière allouée au PRR afin de répondre aux besoins croissants, notamment dans la région du Témiscouata où les demandes sont particulièrement nombreuses ;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- le député de la circonscription concernée ;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- les municipalités de la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

Festivités du 100^e

M. Jules Soucy, maire prend la parole et informe que le comité du 100e invite la population à *l'Igloofest* du centenaire, le 31 décembre, à partir de 20 h, au Complexe des Générations. L'événement comprendra des activités tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, de l'animation musicale avec le groupe Rock band dès 20 h 30, suivie du DJ, M. Gaétan Fecteau à compter de 22 h 30, ainsi qu'un service de bar, des grignotines et de la tire d'érable. Un feu d'artifice est prévu aux coups de minuit.

M. Soucy rappelle qu'il reste des exemplaires des livres du 100e et du 75e anniversaire, ainsi que du livre de généalogie, et qu'il est possible de s'en procurer au bureau municipal.

Activités de Noël

M. le maire prend la parole afin de présenter les prochaines activités prévues d'ici la fin de l'année 2025.

Le 6 décembre, le Club des 50 ans et plus de Packington invite la population à leur souper de Noël annuel, qui se tiendra au Complexe des Générations. La soirée sera animée par Charles Morneau avec musique et danse.

Ensuite, le 13 décembre, se tiendra l'activité du Marché de Noël à Dégelis, sur le site du Marché gourmand Desjardins du Témiscouata. C'est lors de cet événement que seront effectués les 10 tirages de la campagne d'achat local.

Pour terminer, le 21 décembre 2025, aura lieu le brunch de Noël des pompiers. Nous invitons toute la population à venir en grand nombre. Le père Noël sera présent pour offrir des cadeaux aux enfants de notre communauté.

RS-200-1225

Paniers de Noël

ATTENDU que la campagne des Paniers de Noël 2025 vise à soutenir les familles de la communauté dans le besoin durant la période des Fêtes ;

ATTENDU que le Comité jeunesse de Packington s'est engagé à verser un montant de 200 \$ pour soutenir cette campagne ;

ATTENDU que le Festival La forêt sur toutes ses couleurs, le Comité des loisirs, le Club de l'âge d'or ainsi que le Comité du 100e de Packington ont aussi manifesté leur volonté de contribuer un montant de 200 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Packington désire appuyer cette initiative communautaire et encourager la mobilisation des organismes du milieu ;

Il est proposé par Mme Julie Poirier
et résolu

QUE la Municipalité de Packington accorde un montant de 200 \$ à la campagne des Paniers de Noël 2025.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général informe le conseil qu'il a reçu l'ensemble des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil et qu'il en informera le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Avis de motion 369-2025 décrétant de nouveaux tarifs pour les matières résiduelles sur le territoire de Packington

M. Yvan Côté, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 369-2025, amendant le règlement 357-2024, décrétant de nouveaux tarifs pour les matières résiduelles sur le territoire de Packington

Deuxième période de questions

Mme Tina Daudelin demande si l'avis de gel est toujours effectif en raison du transfert du dossier à la MRC ? »

M. Jules Soucy prend la parole et mentionne que l'avis de motion ayant entraîné un effet de gel est maintenant échu. Le projet de règlement est toujours en cours. M. Jules Soucy reconfirme que le dossier sera transféré à la MRC de Témiscouata.

Mme Tina Daudelin demande si c'est possible d'avoir une meilleure signalisation pour indiquer le parc de Packington afin qu'il soit plus visible pour les visiteurs ? »

M. Louis-Charles Moreau indique qu'il évaluera les possibilités.

Mme Tina Daudelin demande si le problème du disjoncteur où la station de lavage situé à la plage est définitivement réparé. M. le maire confirme que la situation a été régularisée. Il ajoute que la station de lavage sera déplacée près du débarcadère du 6^e Rang en 2026.

Mme Tina Daudelin demande s'il y aura toujours un accès à la plage pour nettoyer les kayaks ou les planches à pagaie à la suite de la relocalisation de la station de lavage. M. le maire mentionne que cet aspect n'avait pas été prévu auparavant et que les membres du conseil évalueront la possibilité d'installer une installation conforme à la réglementation.

M. Steve Malenfant appuie la question de Mme Tina Daudelin et précise qu'un simple arrosoir offrant une certaine pression d'eau chaude est suffisant pour le nettoyage, comme cela se fait à la Sépaq du parc National du Lac Témiscouata.

Mme Nancy Cloutier pose la question suivante au Conseil municipal : « Avez-vous subi des pressions concernant le dossier éolien ? »

M. Jules Soucy confirme qu'il n'a jamais reçu de pressions de la part des promoteurs.

Mme Isabelle prend la parole et elle rappelle que les personnes concernées sont avant tout des citoyens. Elle souligne que la situation était difficile, qu'il était impossible d'atteindre le quorum et que la décision a été difficile à prendre.

M. Louis-Charles Moreau et M. Jules Soucy sont désignés représentants. Mme Nancy Cloutier souhaite confirmer sa compréhension à l'effet que M. Louis-Charles Moreau et M. Jules Soucy seront les représentants pour l'encadrement éolien à la MRC. M. Jules Soucy précise qu'il débute ses fonctions à ce titre.

M. Étienne Gendron demande si les travaux sur le projet de règlement concernant l'encadrement éolien sont abandonnés. M. Jules Soucy mentionne que le projet n'est pas abandonné et que la MRC poursuivra les démarches à l'étape où elles ont été rendues.

M. Étienne Gendron demande si la réglementation sur l'encadrement éolien sera appliquée à l'ensemble des municipalités de la MRC du Témiscouata ou si le règlement sera adopté uniquement pour la municipalité de Packington. M. Jules Soucy indique qu'il s'agit d'une bonne question et qu'il ira s'informer.

M. Serge Beaulieu demande pourquoi, lors des travaux sur la rue des Érables, la connexion avec l'asphalte plus récente de la rue Principale n'a pas été réalisée.

M. Jules Soucy répond que le budget maximal avait déjà été atteint et que des choix ont dû être faits.

Mme Judith Chouinard demande s'il serait possible de recevoir l'ordre du jour plus tôt. M. le maire indique que des discussions auront lieu à ce sujet lors de la prochaine séance de travail, prévue au mois de janvier.

Levée de l'assemblée

À 21h52, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Isabelle Bérubé propose la levée de l'assemblée. Adoptée à l'unanimité.